

CITOYENNETÉ

Epidémie et nouvelles incivilités
p.5



SPORT

Journée anniversaire du titre de champion du LVS Rugby
p.8



CORONAVIRUS

Coronavirus : un point sur l'évolution du virus à la Voulte
p.12

LA VOULTE



P.8 VOTRE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



Intermarché

leDRIVE



Du lundi
au jeudi :
8h30-19h30

Du vendredi
au samedi :
8h30-20h

ZI Jean Jaurès
70, rue Louis Pasteur
07800

**LA VOULTE
SUR RHÔNE**

Tél : 04 75 85 18 08



station service
24h/24



lavage rouleaux
anti-rayures



e-drive



parking
place extra large



opticien



location
de véhicules

Netto



Du lundi au jeudi
8h30-19h30

Du vendredi au samedi
8h30-20h



Avenue du 11 Novembre - 07800 La Voulte-sur-Rhône - 04 75 85 15 99

SOMMAIRE

P3 - EDITO

P5 - LA VOULTE EN TOUTE TRANSPARENCE

• Vie de la mairie • Citoyenneté

P6 - MIEUX VIVRE À LA VOULTE

Enseignement & Enfance • Sport

P8 - CONSEIL MUNICIPAL 2020

P12 - DOSSIER : CORONAVIRUS

P17 - AMÉNAGER LE TERRITOIRE VOULTAIN

• Economie

P18 - BRÈVES POLITIQUES

P20 - L'INFO' EN PLUS !

Editeur de la publication :

Commune de La Voulte-sur-Rhône

Directeur de la publication :

Bernard Brottes, Maire de La Voulte-sur-Rhône

Rédaction : Mairie

Réalisation maquette : Service

Communication de la mairie

Impression & Régie publicitaire :

AF Communication

Crédit photos : Mairie, LVS

Rugby, Freepik

VOTRE PUBLICITÉ DANS NOTRE MAGAZINE

AF Communication

Chef de publicité

Tél. 04 75 51 88 40

Mobile. 06 60 52 35 73

JOINDRE LA MAIRIE :

9 rue Rampon

Tél : 04 75 62 40 44

E-mail : mairie@lavoulte.fr

Horaires d'ouverture :

• Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :

8h30 - 12h & 13h15 - 17h,

• Mardi : 13h15 - 17h



CHÈRES VOULTAINES, CHERS VOULTAINS,

Je commence ces quelques lignes en ayant une pensée pour celles et ceux qui nous ont quitté ces dernières semaines, victimes du COVID 19 entre-autres. Je pense également à leur famille et leurs proches. Je renouvelle mes remerciements à tous les personnels qui ont œuvré durant cette pandémie, qu'ils soient des services de santé, des forces de l'ordre ou encore des employés commerciaux.

Je félicite également le personnel municipal qui s'est impliqué à nos côtés pendant cette crise et tout particulièrement la Police Municipale, les Agents Territoriaux des Ecoles Maternelles, les agents d'entretien des écoles et le personnel du Centre Multi accueil de la MJC.

Le 11 mai aura marqué le début du déconfinement. Si la vie reprend son cours, pas tout à fait comme avant, il ne faut pas négliger les mesures de protection et de distanciation qui ont été un élément primordial pour retrouver notre sérénité.

Depuis le 26 mai, jour du conseil municipal d'installation, les élus ont pris leurs fonctions. Ils vous sont présentés à l'intérieur de ce magazine. Au nom de l'équipe, je vous remercie pour votre confiance renouvelée et je vous assure que nous serons toujours à votre écoute tout au long de ce mandat. Je souhaite travailler avec tous les élus, y compris les élus de l'opposition pour votre intérêt et celui de notre ville.

J'en profite pour vous informer que nous continuons à nous battre concernant le « dossier de l'eau » et j'espère vivement que nous trouverons

une issue favorable dans les semaines à venir.

Comme nous l'avions déjà annoncé, les navettes de bus du marché sont de nouveau gratuites. La collectivité a signé une convention avec la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et prendra en charge le coût de ce transport à l'année.

L'aménagement de l'îlot central près de la gare est en cours. Il participera à l'embellissement de notre belle commune. Les murs d'enceinte du stade côté gymnase ont également été changés.

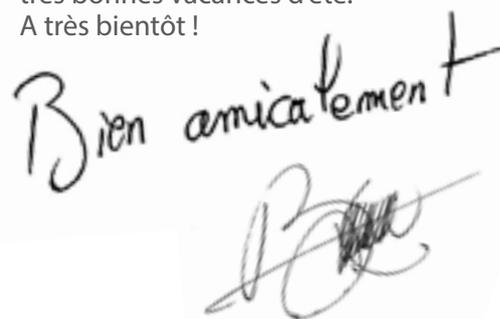
Les travaux du bâtiment qui accueillera le nouveau poste de police municipale et la salle de réunion ont repris. Il devrait ouvrir à la fin de cet été. Un nouvel agent de police a rejoint la collectivité au mois de juin. Le service est désormais composé de 4 agents.

Nous espérons, si les conditions sanitaires le permettent, organiser des animations le 15 août avec feu d'artifice, journée jet et bien d'autres choses.

Les 50 ans du titre se dérouleront bien le 03 octobre et nous vous y attendons nombreux pour célébrer les jours glorieux de notre commune.

J'ai hâte de vous retrouver lors de ces manifestations. Je vous souhaite de très bonnes vacances d'été.

A très bientôt !



**Bernard Brottes, Maire de La Voulte-sur-Rhône,
Conseiller Communautaire de
Privas Centre Ardèche**



CT VOULTAIN AUTOSÉCURITÉ

Prenez RDV
EN LIGNE



197, av. Marie Curie - Z.I. Jean Jaurès
07800 LA VOULTE-SUR-RHÔNE

04 75 85 37 40



GROUPE
DELMONICO-DOREL

PRODUCTION ET DISTRIBUTION
DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

CONTACTEZ-NOUS AU 04 75 03 11 00
www.delmonico-dorel.com



BoisScop

Charpentier - Menuisier
Créateur
d'habitat Naturel



Contact Maison Bois : 06 07 67 95 20
Contact Charpente / Ouvrages bois : 06 73 46 05 21
Mail : boiscop@outlook.fr



Varilux

1^{re} MARQUE
DE VERRES
PROGRESSIFS
AU MONDE*



VOIR PLUS
PRÉCISEMENT.
VIVRE PLUS
INTENSÉMENT.

CONSTANT

une marque d'attentions



Optique



C.C. INTERMARCHÉ
07800 LA VOULTE

04 75 43 53 78

vision plus

www.optique-constant.fr

* Source : Eurostat, données 2011. Valeur marchande dans la catégorie des verres optiques. La marque représente les verres progressifs. © Essilor International - SAS au capital de 217 846 100 € - 942, rue de Paris 94229 Charenton-le-Pont - RCS Créteil 429 769 654. Essilor® et Varilux® sont des marques déposées par Essilor International. Dispositifs médicaux. Consultez votre opticien ou votre opticienne pour plus d'informations. Sous réserve d'erreurs typographiques, images non contractuelles. Toutes les marques citées appartiennent à leur propriétaires respectifs. Crédit photo : DR, Photo retouchée - 9659 - GE Communication pour Essilor 00-2019.

VIE DE LA MAIRIE

UN NOUVEL AGENT À LA COMMANDE PUBLIQUE

Isabelle Moncassin est arrivée le 17 février 2020 et occupe le poste de responsable de la commande publique. Elle est entrée dans la fonction publique le 1^{er} février 1988 au service comptabilité de la commune de Morières-lès-Avignon. Il y a 17 ans, on lui propose de mettre en place les marchés publics, challenge qu'elle accepte...



Pourquoi avoir choisi notre commune ?

L'Ardèche était une évidence. Depuis 20 ans j'y venais régulièrement. Je traversais la commune car elle se trouvait sur mon trajet. Après une année 2019 de remise en cause et de réflexion, j'ai réalisé que le problème n'était pas mon travail mais sa localisation géographique. J'ai donc priorisé cette dernière et me voilà ici !

Quelle est votre vision des marchés publics ?

La phrase qui me vient pour résumer l'acte d'achat est « En achat public, tout est une affaire de prévention, de précaution, d'équilibre ». Si on sait précisément ce que l'on veut, que l'on a les moyens de se le payer et dans les conditions précisées dans la réglementation, tout est possible. L'anticipation et l'adaptabilité sont les maîtres mots dans mon travail.

VIE DE LA MAIRIE

UN NOUVEL AGENT DE POLICE MUNICIPALE

Sabine PAGES a pris ses fonctions le 2 juin. Cette éducatrice sportive de formation a donné une nouvelle orientation à sa carrière en passant le concours de Police Municipale. Elle a ensuite effectué à ce poste 6 ans à Cannes, puis 2 ans à Valence et Bourg-les-Valence.



Pourquoi avoir choisi d'intégrer la Police Municipale ?

J'aime les nouveaux défis et me remettre en cause ! C'est le meilleur moyen de ne pas entrer dans une routine qui pour moi est forcément négative. Ce métier me permet d'être en contact avec les autres.

Quelle est votre vision du métier ?

Nous sommes les interlocuteurs privilégiés des administrés et à leur service. Mais nous devons également leur rappeler les réglementations lorsque cela est nécessaire et réprimander s'il le faut.

Quels sont vos objectifs dans votre nouveau poste ?

J'ai fait le choix de La Voulte-sur-Rhône car elle se trouve en zone Gendarmerie. Je vais découvrir de nouvelles méthodes de travail avec de nouveaux collègues. J'arrive avec mon expérience que je souhaite partager.

CITOYENNETÉ

EPIDÉMIE ET NOUVELLES INCIVILITÉS

Elles sont de toutes sortes, causées par quelques-uns mais pénalisent l'ensemble des administrés.

Les excréments de chiens non ramassés, les mégots de cigarettes jetés, les encombrants laissés sur la voie publique, autant de comportements qui reflètent le manque de civisme envers autrui et qui ont des conséquences sur le quotidien de chacun !

De simples gestes pourraient éliminer ce fléau qui pour une collectivité n'est que perte de temps et d'argent. Est-ce vraiment le travail des uns de pallier au manque de civisme des autres ? A l'évidence, non, même si très régulièrement des remarques en ce sens sont faites aux agents de la propreté publique : « Vous êtes payés pour ça ! », « C'est votre boulot ! », « Je paye mes impôts, alors vous pouvez ramasser ! ». Le fait de payer une personne pour le travail qu'elle fournit ne doit pas laisser penser que l'on puisse lui manquer de respect. Parce-ce que finalement, c'est bien de respect dont il s'agit.

DES MASQUES ET DES GANTS ÉPARPILLÉS UN PEU PARTOUT

La pandémie du COVID 19 a mis à jour une nouvelle incivilité. Désormais, ce sont masques et gants que nous retrouvons éparpillés un peu partout.

Que faire pour répondre à ces actes ? L'information, la pédagogie, la répression ? Les 3, lorsque les deux premières méthodes ne fonctionnent pas, il faut sévir.

La législation a évolué, notamment l'article R.48-1 du Code de Procédure pénal. Les infractions citées ci-contre peuvent faire l'objet d'une amende forfaitaire : la fameuse verbalisation par carte-lettre ou procès-verbal électronique. Le montant de l'amende est de 68 euros (paiement dans les 45 jours). Au-delà de ce délai, elle est majorée à 180 €. En cas de récidive ou de mauvais comportement, ce sont les sanctions suivantes qui sont appliquées...

INCIVILITÉS : QU'EST-CE QUE JE RISQUE...

- **Mon chien fait ses besoins et je ne ramasse pas** (arrêté du Maire 2020-06-0085) Une contravention de 2^e classe pouvant atteindre 150 € (Art. 632-1 du code pénal)
- **J'empêche mon voisin de dormir** Une contravention de 3^e classe pouvant atteindre 450 € (Art.623-2 du code pénal, (arrêté du Maire 2020-06-0084)
- **Je dépose mes encombrants n'importe où** (arrêté du Maire 2020-06-0085) Une contravention de 2^e classe pouvant atteindre 150 €, si j'abandonne des encombrants ou poubelles «individuelles» sur les trottoirs - Art. 632-1 du code pénal. Une contravention de 5^e classe pouvant atteindre 1 500 € (Code de la voirie routière), ainsi que la confiscation du véhicule, si j'utilise un véhicule pour les transporter.
- **Je jette mon mégot de cigarette sur la voie publique :** Une contravention de 1^{ère} classe pouvant atteindre 68 € (Arrêté municipal)



ENSEIGNEMENT & ENFANCE

LA RESTAURATION SCOLAIRE



Les tarifs de la restauration scolaire, applicables pour la rentrée 2020-21, ont été arrêtés lors du dernier conseil municipal. Pour la prochaine année scolaire les tarifs n'augmenteront pas :

Quotient familial	Prix du repas pour les élèves Voultais	Prix du repas pour les élèves non Voultais
Egal ou inférieur à 320 €	3,20 €	3,85 €
Supérieur à 320 € et inférieur ou égal à 640 €	3,60 €	4,50 €
Supérieur à 640 € et inférieur ou égal à 824 €	3,80 €	4,65 €
Supérieur à 824 € et inférieur ou égal à 1200 €	4,20 €	5,05 €
Supérieur à 1200€	4,40 €	5,20 €
Prise en charge de l'enfant Repas fourni par la famille pour raisons médicales	1,20 € Tarif unique (PAI)	1,70 € Tarif unique (PAI)

Notez également que les repas qui ont été payés d'avance et qui n'auront pas été consommés dans la période de confinement seront automatiquement reportés sur la rentrée 2020-2021 (sauf pour les élèves qui passent au collège ou dont les parents quittent la commune. Ils seront remboursés après remise des pièces justificatives.)

PERMANENCE MAIRIE POUR LES INSCRIPTIONS ET LES RÉSERVATIONS PENDANT LES VACANCES

DU 17 AU 28 AOÛT 2020

lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h.
et le mercredi matin de 8h30 à 11h30

À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020 :

Les mercredis de 8h30 à 11h30

Merci de respecter les jours et horaires de permanences. Votre contact : Sophie Rosenberger au 04 75 62 39 83

ESPACE FAMILLE "Inoé"

Réserver et payer la restauration scolaire en ligne

ESPACEFAMILLE.AIGA.FR/1192509

Anticipez, connectez-vous, réservez, payez !



Attention : Pour pouvoir effectuer une réservation en ligne depuis le site INOE, il faut tout d'abord faire activer votre compte auprès du service restauration scolaire.



JOURNÉE ANNIVERSAIRE DU TITRE DE CHAMPION DE FRANCE DU LVS RUGBY

Le 17 mai 1970 au stadium de Toulouse, Le LVS Rugby remportait son match contre l'Association Sportive Montferrand par 3 à 0 pour repartir avec le Titre de Champion de France. 2020 marque les 50 ans du titre et l'occasion de fêter cette victoire lors d'un repas dansant.

Après un report de date dû à la situation inhabituelle provoquée par le COVID-19, l'évènement pourra enfin avoir lieu le samedi 03 octobre prochain, au stade Battandier Lukowiak, avec un programme maintenu et un menu réajusté selon la saison. L'Amicale des Anciens du La Voulte Sportif Rugby espère vous retrouver nombreux, dans le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale bien sûr.



Réservation tous les vendredis de 10h à 12h à l'office de tourisme de la Voulte.
+ de renseignements 06 14 76 47 89

PROGRAMME

- A partir de 10h00**
 - Exposition Photos 70
 - Exposition de Voitures Anciennes
 - 11h30** • Animation Musicale
 - 12h00** • Restauration Rapide (sandwichs, kebabs, hot dogs, frites, crêpes)
 - 14h00** • Lâcher de ballons
 - 14h30** • Tournoi de l'amitié (-12 ans)
 - 17h30** • Discours des Officiels (remise du Bouclier de Brennus)
-
- A partir de 19h00** • Ouverture du stade pour un apéritif plein air
(suivant la météo et uniquement pour les personnes munies de leur ticket d'entrée)
 - 20h00** • Ouverture du chapiteau pour le repas dansant



Conception et programmation : Impression : M. B. 0303 La Voulte-sur-Rhône. 10 ans pour le 50 ans du titre.



AU MENU

APÉRITIF / VINS COMPRIS

Caillettes de St Michel de Chabrilanoux, brochettes de cochon confit au miel de châtaignier, sphère de bleu du Mézenc et pulpe de fruit de saison (bouchée)

DÎNER

Amuse-bouche : velouté de potimarron et nuage de picodon et lard de boeuf fin gras du Mézenc

Entrée : Pressé de cochon de plein air d'Ardèche au vin de Pays, aioli aux parfums de truffes et pikels de légumes.

Plat : Boeuf du plateau cuit doucement et jus aux herbes du Coiron. Garniture : écrasé de pommes délicatesse de la Vallée de l'Eyrieux aux herbes du plateau. Légumes d'automne.

Fromages : Sélection de tommes du plateau et picodon de Jacky Basset

Gâteau surprise



ÉLECTIONS MUNICIPALES

MUNICIPALES 2020 : VOTRE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



Bernard Brottes, Maire
Conseiller communautaire.



LES ADJOINTS ET LEURS DÉLÉGATIONS



SYLVIE ANDRÉ-COSTE,
1^{er} Adjointe, déléguée aux
Finances - Enseignement
et Enfance. Conseillère
communautaire.



JÉRÔME LEBRAT, 2^e Adjoint,
conseiller spécial, délégué
à l'Administration - Suivi de
projets - Communication.
Conseiller communautaire.



HÉLÈNE LACROIX,
3^e Adjointe, déléguée à la
Culture et au Patrimoine



PIERRE FUZIER, 4^e Adjoint,
délégué au Développement
Economique et à l'Emploi



GÉRALDINE ROUX,
5^e Adjointe, déléguée
à la Santé, Solidarité,
Action Sociale. Conseillère
communautaire.



BERNARD PICCOTTI,
6^e Adjoint, délégué à
l'Urbanisme



NADINE CHAIX-IMBERTECHE,
7^e Adjointe, déléguée à
l'Animation, Jeunesse, et à
l'Attractivité de la Ville



LUCIEN RIVAT, 8^e Adjoint,
délégué aux Services
Techniques

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS



SÉBASTIEN WALTERSKI,
délégué à la Sécurité



ERIC PAQUERIAUD,
délégué au Sport. Conseiller
communautaire.



DIDIER VENTUROLI, délégué
à l'Aménagement Urbain



SÉBASTIEN LANONE,
délégué à la Vie Associative

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



SANDRINE MÉJEAN



AURÉLIE ANTHÉRION



RACHEL KLEIN



CHRISTINE PASTURAL

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE L'OPPOSITION



FRANCK VALETTE
Conseiller communautaire.



MARTINE BOULON, déléguée au Logement



JACQUES VOLLE, délégué au Logement



BETTY ESTÉOULE, déléguée à l'Environnement. Conseillère communautaire.



THIERRY SEILER



MANON REYNE



ALAIN GAS



MARTINE VABRES



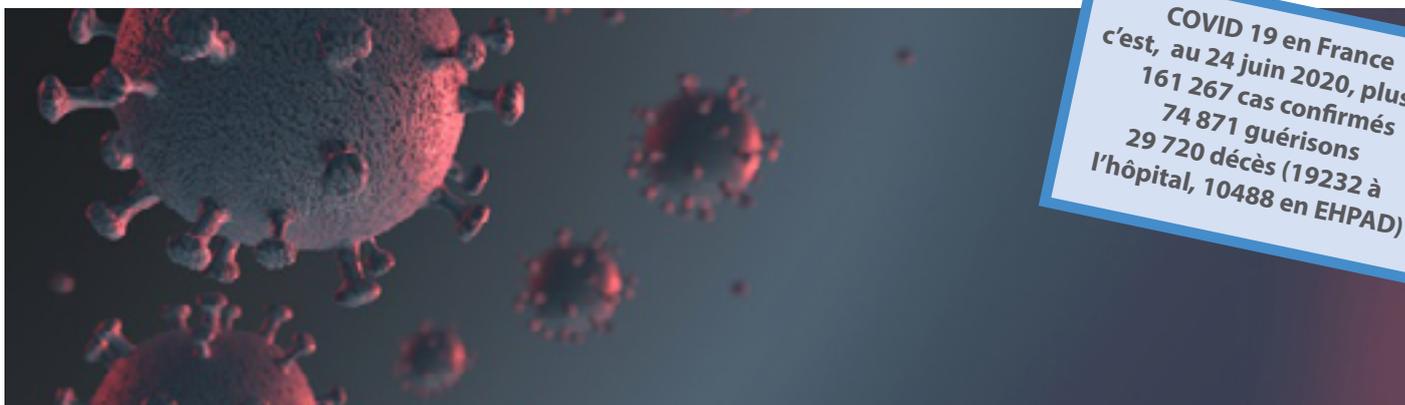
JIMMY VERDOT



SANDRA TISSERAND

COVID-19

UN NOUVEAU CORONAVIRUS : LE COVID-19 (SARS-COV-2).



COVID 19 en France c'est, au 24 juin 2020, plus de 161 267 cas confirmés 74 871 guérisons 29 720 décès (19232 à l'hôpital, 10488 en EHPAD)

C'est entre la fin du mois d'août et le début du mois de décembre que le COVID 19 serait apparu chez l'homme. Ce virus a émergé dans la ville de Wuhan en Chine.

Il s'est propagé et a assigné le monde à résidence. Il a bouleversé nos vies, submergé nos hôpitaux et mis plus que jamais à contribution le personnel soignant qui malgré lui est devenu le héros d'un monde aux abois. Les rues sont désertées... Les sorties sont réglementées...

Il prend des vies ! D'abord en Chine, puis dans d'autres pays, et en France... Et chez nous, dans notre commune... des personnes que nous connaissons, des voisins, des amis, notre famille ! Cela aurait pu être un mauvais scénario de film comme nous en avons tant vu. Et pourtant non ! Il s'agit bien d'une triste réalité qui a rattrapé la fiction...

QU'EST-CE QU'UN CORONAVIRUS ?

Les coronavirus font parties d'une vaste famille qui regroupe différents virus. Ils sont appelés ainsi car ils sont tous enrobés par une couronne de protéines. Ils touchent de nombreuses espèces animales et peuvent atteindre l'homme et provoquer des maladies allant d'un simple rhume à des pathologies plus sévères comme des infections respiratoires graves.

En 2003, le SRAS, qui s'était également répandu sur tous les continents fait partie de la famille des coronavirus.

LE COVID-19 (SARS-COV-2), UN NOUVEAU CORONAVIRUS

Ce virus est un nouveau coronavirus. La maladie qu'il provoque a été nommée COVID-19 par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Il est dangereux pour les raisons suivantes : Il est très contagieux : chaque personne infectée va contaminer au moins 3

personnes en l'absence de mesures de protection ; Une personne contaminée mais qui ne ressent pas encore de symptômes peut le transmettre à d'autres personnes.

HISTOIRE D'UNE PROPAGATION

En janvier et février 2020, l'épidémie s'est développée en Chine puis dans le monde avec une augmentation des foyers en Corée du Sud, au Japon et à Singapour puis en Iran et en Italie.

Le 10 mars, la totalité des pays européens est touchée par le COVID 19. Il est déclaré pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars, c'est-à-dire que l'épidémie est désormais mondiale. C'est une première pour un coronavirus !

Le 14 mars, la France est en phase 3 d'épidémie. Cela signifie que le virus circule de façon active sur le territoire. Pour ralentir sa propagation et éviter l'encombrement des services hospitaliers notamment pour la prise en charge des cas les plus graves, les mesures de distanciation sociale sont renforcées. Les lieux de regroupement non indispensables sont fermés (cafés, restaurants, cinémas, discothèques...). Seuls les commerces de première nécessité (commerces d'alimentation, pharmacies, etc...) restent ouverts. Le 17 mars marque le début du confinement. Dans un premier temps prévu jusqu'au 27 mars, il est régulièrement prolongé. Les déplacements sont autorisés sous certaines conditions.

Ce confinement aurait sauvé plus de 60 000 vies.

LES ÉTAPES DU DÉCONFINEMENT

Elles sont différentes en fonction des zones.

Le 11 mai, le déconfinement débute progressivement. Le 12 mai, avec l'accord des Maires et de l'éducation nationale, les

écoles peuvent rouvrir. Les déplacements sont possibles mais à moins de 100 km du domicile.

Puis à compter du 2 juin, débute la 2^e phase. Les bars, restaurants, salles de sport, etc... peuvent rouvrir mais toujours dans le respect des gestes barrières (distanciation, port d'un masque, désinfection des mains...). L'accès au littoral est de nouveau possible. Les déplacements peuvent se faire à plus de 100 km du domicile. Le déconfinement ne doit pas être assimilé à « désormais, nous pouvons tout faire sans risque ». Il est important de respecter les préconisations et les gestes barrière. Chacun est responsable de l'autre. Il ne faut pas non plus céder à la panique mais tout simplement rester vigilant.

(sources : Le Monde, Science Avenir, Institut Pasteur)

QUELQUES GRANDES ÉPIDÉMIES :

LA GRIPPE ESPAGNOLE (septembre 1918-avril 1919) : Elle a fait 40 millions de morts dans le monde.

La grippe asiatique, virus H2N2 (juin 1956) : Elle a fait environ 2 millions de morts dans le monde et environ 15 000 à 20 000 en France.

LA GRIPPE DE HONG-KONG, virus H3N2 (1968-1970) Elle fait 1 à 2 millions de morts dans le monde dont 30 000 à 35 000 en France.

LE VIRUS V.I.H virus de l'immunodéficience humaine». (identifié en 1983) 78 millions de personnes ont été infectées par le V.I.H et 39 millions de personnes sont décédées de maladies liées au Sida.

LA GRIPPE A H1N1 (2009-2010) : 18 000 morts attribués à cette grippe dans le monde dont 323 en France.

24h/24

7 jours/7

STEF TAXI

TOUTE L'ÉQUIPE DE STEF TAXI
EST À VOTRE ÉCOUTE.



**VOUS AVEZ UN PROBLÈME,
NOUS AVONS LA SOLUTION.**

TOUS TYPES DE TRANSPORTS

Médicalisés :

Dyalises • Rayons • Consultations

Professionnels • Touristiques • Particuliers

13 rue Boissy d'Anglas - LA VOULTE SUR RHONE

Tél : 04 75 43 97 61

 **EURECAT**
LEADER MONDIAL DES SERVICES AUTOUR
DES CATALYSEURS



REGENERATION/RECYCLAGE
des catalyseurs usés



ACTIVATION hors site
des catalyseurs frais



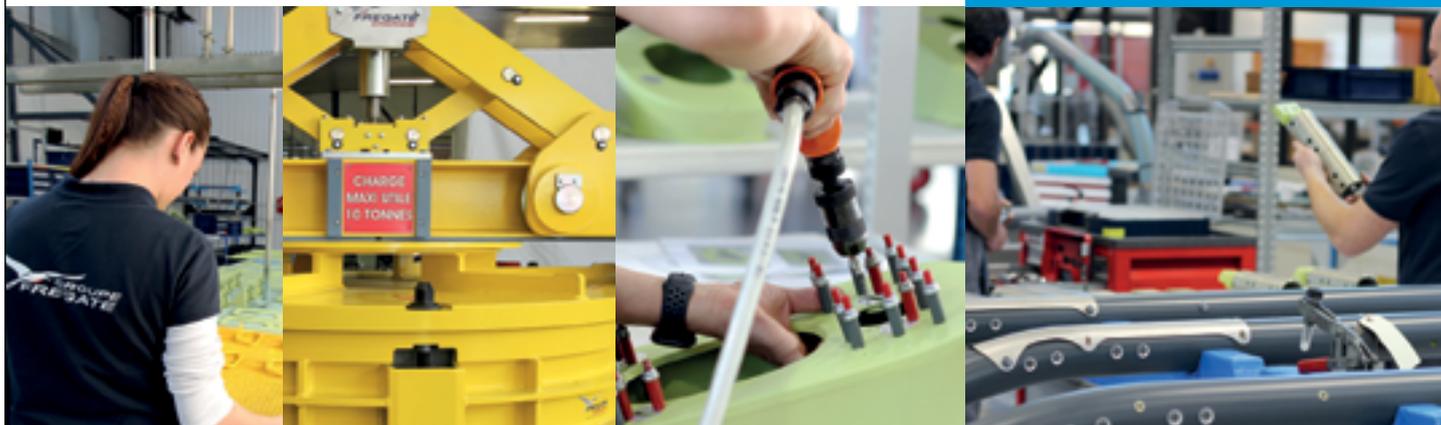
EXPERTISE/SERVICES
sur site

*Solutions
Innovantes et
Sûres pour une
Gestion Durable
des Catalyseurs*

www.eurecat.com



**LE GROUPE FREGATE
S'ENGAGE
POUR LE DÉVELOPPEMENT
DE VOTRE VILLE.**



DÉCOUVREZ LES ACTIVITÉS ET LA CULTURE
DU GROUPE EN VISITANT NOTRE SITE

 www.groupe-fregate.com
facebook - LinkedIn

1200 avenue Marie Curie
07800 La Voulte-sur-Rhône

LES VOULTAINS, SOIGNANTS, COMMERÇANTS, ARTISANS, PRODUCTEURS,

En cette période de pandémie, de nombreuses actions ont été mises en place afin de venir en aide à la population notamment aux plus fragiles et pour mettre en œuvre les directives données par le Gouvernement.

“ ELECTIONS MUNICIPALES

Le 15 mars dernier se déroulait le 1^{er} tour des élections municipales. Il a été organisé dans des conditions particulières puisqu'il a fallu mettre en place un protocole afin de maintenir la distanciation sociale. Les bureaux de vote ont été aménagés afin de limiter les situations de promiscuité prolongée. Un marquage au sol a été matérialisé afin de faire respecter la distance d'1 mètre, du gel hydroalcoolique mis à disposition à l'entrée et à la sortie des bureaux.

Le 19 mars, le 1^{er} Ministre annonce le report du 2^e tour ainsi que celui des conseils municipaux d'installation à une date ultérieure. Le second tour des élections s'est déroulé le 28 juin et le conseil municipal d'installation de la commune le 26 mai.



notamment les plus fragiles. Il était de notre devoir de réagir. Une fois le fournisseur trouvé, nous avons contacté les autres mairies afin de savoir si elles étaient intéressées par des commandes. Ce sont ainsi une vingtaine de commune (de la vallée de l'Eyrieux, de la vallée de l'Ouvèze, du plateau du Coiron, etc... qui se sont jointes à nous. Nous avons fait la distribution les 7,8,9 et 10 mai à la salle des fêtes. La Gendarmerie a également apporté son soutien en distribuant les masques offerts par la collectivité aux personnes ne pouvant se pas déplacer. »



“ LES PROFESSIONS DE SANTÉ EN MANQUE DE MATÉRIEL.

Très vite, le manque de masques, de gel hydroalcoolique et de blouses se fait ressentir pour les professionnels de santé. Une organisation se met en place et grâce à la générosité de nombreuses entreprises locales, la commune a pu procurer des masques à des associations d'aide à la personne, cabinet infirmiers, etc. ...

La collectivité a débloqué un fond d'urgence afin, dans un premier temps, d'acheter du gel hydroalcoolique qu'elle a pu se procurer dans une entreprise de Vals-les Bains.

“ DES MASQUES POUR LES VOULTAINS ET LES AUTRES COMMUNES !

Si les professionnels sont en manque de matériel, il en est de même pour la majorité de la population qui n'est pas en mesure de se fournir en masques. Face à ce constat, la commune se lance le défi de faire le nécessaire. Dans un premier temps, elle offre un masque jetable à chaque foyer alors même que ceux-ci restent introuvables.

La priorité est alors de trouver des masques en tissu afin d'en distribuer à chaque Voultain. Pour Monsieur le Maire : « le pari était de pouvoir distribuer un masque par habitant avant le début du déconfinement annoncé le 11 mai. Si ce déconfinement était attendu, il était aussi craint par beaucoup,

“ LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

Il est intervenu notamment dans l'assistance aux personnes vulnérables. Elles ont été contactées 2 fois par semaine afin de s'assurer qu'elles se portaient bien.

Si les appels restaient sans réponses, la Police Municipale se rendait au domicile des personnes afin de prendre des nouvelles. Le CCAS a aussi assuré auprès de ce public une mission de prévention individuelle (gestes barrières, soutien moral...).

Des bénévoles et des élus du CCAS ont apporté leur aide en effectuant des achats (pharmacies, courses de première nécessité) pour les personnes qui ne pouvaient pas se déplacer et dépourvues d'aides à domicile.

Pour répondre rapidement aux difficultés financières des habitants, il a maintenu ses aides financières et a conventionné avec des producteurs locaux afin de pourvoir aux besoins alimentaires, tout en soutenant l'économie de proximité. Il a aussi travaillé en partenariat avec les institutions médico-sociales de secteur ainsi que des associations caritatives du territoire (Secours Catholiques, Restos du cœur, RRT).

Il a maintenu son activité d'accès aux droits des habitants par téléphone et/ou internet, mail. Une équipe d'habitantes a confectionné des masques en tissu aux normes AFNOR qui ont ensuite été distribués à des habitants et à l'EHPAD Rivoly. Par ailleurs, afin de soutenir le personnel soignant de Rivoly, le CCAS a organisé la livraison de fruits et a coordonné avec le soutien d'Intermarché La Voulte, la livraison de petit déjeuner et

ASSOCIATIONS, TOUS MOBILISÉS DURANT LA PANDÉMIE

de chocolat de Pâques.

LES ÉCOLES MUNICIPALES ET LA MJC

Les enseignants volontaires des écoles de la commune ont accueilli les enfants du personnel prioritaire (soignants, ambulanciers, aides à domicile, personnels des EHPAD, etc. ...) durant le temps scolaire à l'école des Gonnettes, seule à avoir maternelle et élémentaire dans la même enceinte. Des Agent Territoriaux des Ecoles Maternelles (ATSEM) ainsi que des agents d'entretien ont été mis à disposition afin d'accompagner les enfants pendant le temps scolaire et la pause méridienne et d'assurer la désinfection régulière des locaux. Le Centre Multi accueil « Quai de l'Éveil » de la MJC a accueilli les enfants durant le temps périscolaire le matin et le soir.



EHPAD DE RIVOLY

Nos aînés de l'EHPAD ont payé un lourd tribut durant cette pandémie avec 24 décès. Pour apporter son soutien aux résidents ainsi qu'au personnel, la commune a distribué des viennoiseries, des tulipes, du muguet, des paniers cadeaux en tout genre. Cela n'aurait pu avoir lieu sans la générosité de nos commerçants locaux.



MOBILISATIONS DES COMMERÇANTS LOCAUX

De nombreux commerçants ont proposé la livraison à domicile.

LE MARCHÉ PENDANT LE CONFINEMENT

L'arrêté du 14 mars 2020 portant sur diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 n'interdit pas la tenue des marchés mais ceux-ci doivent être uniquement alimentaire. Le respect des gestes « barrières » et des règles de distanciation dans les rapports interpersonnels étant l'une des mesures les plus efficaces pour limiter la propagation du virus. Le 27 mars, les marchés sont désormais interdits. Pour qu'ils puissent se tenir, le Maire doit demander une dérogation auprès de la Préfecture.

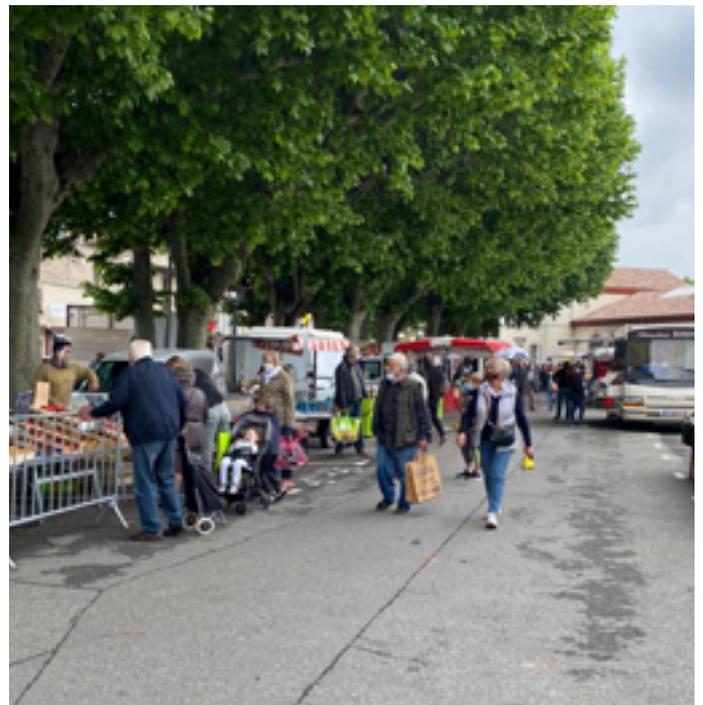
Dans un premier temps et au vu de l'évolution de la situation et de l'ampleur de la propagation du virus, le Maire s'en tient aux directives et ne demande pas de dérogation durant tout le mois d'avril.

Les marchés reprendront dès le mois de mai selon des règles strictes mises en œuvre par la municipalité :

- Gestion du flux de la clientèle par la création d'entrées et sorties
- Désinfection des mains à l'aide de gel
- Affichette obligatoire des gestes «Barrières»
- Eviter les manipulations de produits par la clientèle
- Identifier une distance minimale de 1 m entre 2 clients (peinture ou adhésif au sol)
- Espacement entre chaque commerçant de 3m à 5m.

LES MARCHÉS DU MOIS DE MAI :

1^{er} mai : limité à 20 commerçants, 970 visiteurs,
 8 mai : limité à 26 commerçants, 850 visiteurs,
 15 mai : 103 commerçants, 1700 visiteurs,
 22 mai : 105 commerçants, 2500 visiteurs
 29 mai : 105 commerçants, 1900 visiteurs





Depuis le 02 juin, je peux si je suis une personne à risque, bénéficier d'une consultation « bilan et vigilance » prise en charge par la sécurité sociale à 100 %, et continuer à bénéficier du dispositif d'activité partielle si le télétravail est impossible.

COVID-19

LE DÉCONFINEMENT

Depuis le 11 mai, le déconfinement a commencé. Différentes dispositions ont été mises en place afin qu'il se passe dans les meilleures conditions. La prudence et le respect des gestes barrières restent le seul moyen de voir disparaître ce virus. La vie reprend son cours, mais restons prudents ! Après un mois de déconfinement, la phase 2 a été officiellement actée le 15 juin. En voici les grandes lignes.

Tous les commerces sont désormais rouverts dans le respect d'un cahier des charges stricte respectant les gestes barrières. Dans les établissements, l'exploitant met en œuvre les mesures de nature à permettre le respect des gestes barrières et de distanciation sociale. Il peut limiter l'accès à son établissement à cette fin. Il informe les utilisateurs des lieux par un affichage sur les mesures d'hygiène de distanciation.

EN FRANCE :

- Depuis 15 juin, tout le pays est passé en zone verte sauf la Guyane et Mayotte. Les cafés et restaurants ainsi que les frontières avec l'Europe ont pu rouvrir, les visites en EHPAD sont de nouveau autorisées.
- Depuis le 22 juin, les crèches, écoles et collèges ont rouverts de manière obligatoire.
- Le 28 juin s'est déroulé le 2^e tour des élections municipales.
- Le 1^{er} juillet, les frontières sont de nouveau ouvertes avec les pays où l'épidémie est maîtrisée.

Aucun évènement réunissant plus de 5000 personnes ne peut se dérouler sur le territoire de la République jusqu'au 31 août 2020.

DANS NOTRE COMMUNE

Depuis le 11 mai :

- Les écoles ont rouvert avec la mise en place des règles de distanciation,
- Reprise de la célébration des mariages : Tout établissement recevant du public peut accueillir du public pour la cérémonie civile d'un mariage, au-delà de 10 personnes lorsqu'il respecte les règles d'hygiène et de distanciation sociale,
- Reprise des demandes de passeports et cartes d'identité,
- La pratique des sports collectifs ou de contact n'est pas autorisée,
- Le feu d'artifice et les « EstiVoulte » sont reportés au mois d'août.

STOP COVID, UNE APPLICATION POUR STOPPER ENSEMBLE L'ÉPIDÉMIE

À QUOI SERT L'APPLICATION ?

Se protéger et protéger ses proches : En cas de contact avec une personne testée positive au COVID-19 (plus de 15 minutes à moins d'un mètre), Stop COVID prévient immédiatement l'utilisateur. Grâce à la notification, il peut être pris en charge par son médecin (ou par l'intermédiaire du 08000 130 000), s'isoler, avoir accès à un test et protéger ses proches en limitant les risques de contamination.

Protéger les autres : Si un utilisateur est testé positif au COVID 19, il recevra avec son résultat de test, un code afin qu'il puisse se déclarer dans l'application. Elle prévient alors les personnes croisées les jours précédents qu'elles ont été à proximité d'une personne testée positive sans préciser qui et où.





VOUS ÊTES **NOUVEAU COMMERÇANT / ARTISAN SUR LA COMMUNE ?**

Faites-vous connaître auprès de Pierre Fuzier, adjoint délégué au Développement Economique et à l'Emploi. Un article vous sera alors proposé dans cette rubrique qui vous est dédiée dans le prochain magazine municipal (support distribué gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres voultaines) afin que vous puissiez faire connaître votre activité.
Contact tel : 06 81 46 94 78 ; email : pierre.fuzier@wanadoo.fr



ECONOMIE

STATIONS BEES : LOCATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES

Christophe Duvilers arrive tout droit de l'Indre et Loire. Directeur Général Adjoint et Directeur informatique, il décide de prendre une toute autre orientation professionnelle et réalise son projet en lien avec « la mobilité douce ».

Il se lance dans la location/vente de VTT et VTC électriques en s'affiliant à la franchise STATIONS BEE'S.

La location se fait à la demi-journée ou à la journée avec des tarifs dégressifs en fonction de la durée et du nombre de vélos.

Il propose également l'entretien des cycles électriques, l'accompagnement de sorties en

groupe, des parcours touristiques à thème, des séminaires, et des séjours à vélos électriques.

Avec de la famille en Ardèche et la présence de voies douces à La Voulte-sur-Rhône, la localisation pour réaliser ce projet était une évidence.

• **De juin à septembre** : tous les jours de 9h00 à 13h00 et de 14h à 19h.

• **De octobre à mai** : du mercredi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h. Mardi et dimanche sur rendez-vous.



STATIONS BEES
7, rue Rampon
07 49 07 58 88
www.stationsbees.com

AU SUJET DE MON **COMMERCE**

TERRASSES DE CAFÉS ET RESTAURANTS, ÉTALAGES, CHEVALETS, PANNEAUX PUBLICITAIRES

L'utilisation privative du domaine public, pour quelque raison que ce soit, doit toujours faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable. Ces autorisations sont toujours délivrées à titre précaire, révocable et personnel. Elles ne peuvent donc pas faire l'objet d'une quelconque transmission, sous-location ou transmission à des tiers.

Les autorisations sont délivrées par la Police Municipale. La demande doit être faite un mois avant la date prévue de l'installation.

J'INSTALLE UNE ENSEIGNE COMMERCIALE

Une enseigne commerciale est une inscription, forme ou image apposée sur un immeuble, ou située sur un terrain, portant sur une activité qui s'y exerce. Elle permet aux clients d'identifier le local d'exploitation (une boutique par exemple). Elle doit respecter certaines règles d'emplacement, de dimensions, etc. Son installation requiert une autorisation préalable du Préfet si elle est située aux abords d'un monument historique.

LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Les travaux d'aménagement intérieur d'un Etablissement Recevant du Public (ERP) sont soumis à autorisation et nécessite le dépôt en mairie d'une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP.

Le dossier de demande, envoyé en 4 exemplaires, doit comprendre de nombreuses pièces. Le dossier est examiné par la commission de sécurité et d'accessibilité qui rend un avis au maire qui délivre ensuite l'autorisation de travaux sous 4 mois.

Engager une démarche d'Ad'AP est la seule option pour poursuivre, en toute légalité.



LA MAJORITÉ

Les mois qui viennent de s'écouler ont été une épreuve pour l'ensemble de la population. Le confinement a été signe d'isolement et de solitude, loin des membres de la famille et des amis, pour un grand nombre. Même si des mesures ont été prises par la collectivité afin de pallier à cette situation, il est évident que rien ne peut remplacer les contacts humains.

Nous pensons également à tous nos aînés de l'EHPAD qui ont été très touchés !

Pendant cette période des proches, des membres de la famille, des amis nous ont quitté. Nous présentons nos sincères condoléances à toutes les familles endeuillées.

Nous saluons également l'ensemble des professionnels qui ont été mobilisés pour soutenir la population durant cette pandémie.

Le 11 mai, le déconfinement tant attendu a commencé. Il ne doit pas nous faire oublier les gestes barrières qui permettront d'éradiquer le virus. Reprenons notre vie, mais, au vu de l'actualité, restons prudents !

Le 18 mai, nous sommes officiellement entrés en fonction et tenons à vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordée en mars dernier.

Notre volonté est de travailler avec l'ensemble du conseil municipal pour l'intérêt de notre commune et pour donner à La Voulte-sur-Rhône le rayonnement qu'elle mérite tant au niveau local que régional. Nous poursuivons le travail commencé lors du précédent mandat en mettant en œuvre nos nombreux projets pour lesquels vous nous avez mandatés.

Encore merci. Nous serons présents à vos côtés !

L'équipe municipale soucieuse et responsable de l'avenir de tous.

L'OPPOSITION

Cher(e)s Voultain(e)s,

l'épidémie du Coronavirus a lourdement touché notre commune. Nous avons une pensée toute particulière pour les personnes et les familles qui ont été atteintes par le Covid-19.

Dans un contexte sanitaire anxiogène, le 15 Mars, vous étiez appelés aux urnes pour les élections municipales. Nous tenons à remercier tous ceux qui se sont déplacés pour nous soutenir. Les électeurs ont choisi de renouveler le mandat du maire sortant, nous le félicitons.

Pendant la campagne, nous avons rencontré des sympathies et des soutiens. La richesse de nos échanges avec les associations et les Voultain(e)s nous motive à nous investir pleinement dans notre rôle de conseillers municipaux.

Nos objectifs durant ce mandat seront de veiller à ce que les décisions prises, le soient dans l'intérêt de tous. Nous proposerons nos idées sur les causes importantes dans notre société : l'écologie, le bien-être, la santé, le monde associatif, l'économie et l'emploi. Nous veillerons à ce que l'action municipale prenne sa part dans la lutte contre le chômage, fléau important dans notre commune. Nous serons vigilants à ce que les intérêts écologiques locaux et durables soient intégrés dans la politique municipale. Nous restons à votre écoute.

Vous pouvez nous contacter sur notre page Facebook «la Voulte réussir ensemble» ainsi que par e-mail à l'adresse suivante : lavoultereussirensemble@gmail.com

**Franck Valette, Martine Vabre,
Jimmy Verdot, Sandra Tisserand**



LA VOULTE SUR RHONE : Sur les hauteurs, dans un quartier calme, une villa de plain-pied d'environ 103 m² habitables offrant un séjour avec cheminée exposé plein sud, cuisine aménagée et équipée, salle de bains, wc séparé et trois chambres. Un sous-sol complète ce bien. Agréable terrasse donnant sur un beau terrain clos et arboré d'environ 2 082 m² avec une piscine couverte (à rénover). Prévoir quelques travaux. Rare sur le secteur, à voir sans tarder !
Prix : 290.000 € / Réf. 1558 / DPE : D.



SAINT-SAUVEUR DE MONTAGUT : Une villa d'environ 140 m² habitables, exposition sud, composée d'une maison principale et d'un studio indépendant. La maison vous offre une cuisine, un séjour, trois chambres, une salle de bains et un WC. Au sous-sol le studio, avec un séjour/cuisine, une chambre, une salle d'eau et un WC. Un garage, un cabanon et un grand terrain piscinable complètent ce bien. A voir sans tarder !
Prix : 229.000 € / Réf. 1536 / DPE : D.



SAINT-GEORGES LES BAINS : Sur les hauteurs du village, dans environnement calme, maison individuelle de plain-pied de type V d'environ 110m² habitables offrant un séjour donnant sur véranda, une cuisine aménagée et équipée, quatre chambres, une salle de bains, une salle d'eau-WC ainsi qu'un toilette indépendant. Agréable terrain de 3485m² avec terrasse, piscine (9x4), garage et cave. A voir sans tarder !
Prix : 335.000 € / Réf. 1554 / DPE : D.



SCP Olivier FRAISSE et Claudia ZAFFUTO-GIORDANO
Notaires associés à LA-VOULTE-SUR-RHÔNE et CHARMES-SUR-RHÔNE
Tél. Transaction : 04 75 62 49 18 - 09 70 75 97 27 - Tél. Gestion locative : 04 75 60 95 56



Florence et Lucie
Opticiennes diplômées
31, av. Marx Dormoy LA VOULTE/RHÔNE
☎ 04 75 62 44 52
Heureuses de vous revoir !

Docteur Christine DELNORD
Vétérinaire

Médecine Générale, Chirurgie, Hospitalisation,
Radiographie, Analyses, Pharmacie Vétérinaire, Homéopathie
Échographie, Phytothérapie

5, av. Léon Blum
07800 LA VOULTE/RHÔNE
T. : 04 75 44 27 38
clinique.lavoulte@free.fr

Consultations sur rendez-vous :
Lundi au vendredi : 9h-12h / 15h-19h
Samedi : 9h-12h
Visites à domicile en début
d'après-midi



TAXIS STRAGIOTTI

☎ 04 75 62 43 27
Mail : taxis.stragiotti@gmail.com



Régie Publicitaire
Tél : 04 75 51 88 40 - Fax 04 75 53 75 65
E-mail : info@afcommunication.com

Bureaux secondaires : Bordeaux, Lyon et Strasbourg

10, allée Hispano Suiza - ZA Fortuneau - 26200 MONTÉLIMAR

L'édition ne garantit pas le caractère exhaustif des informations contenues dans ce bulletin et remercie par avance les lecteurs de leur indulgence.

www.afcommunication.com

André ARNAUD

ESPACES VERTS

Jardinage • Plantations • Tontes • Tailles
Élagages • Créations...

Quartier Terra - 07800 Saint-Laurent-du-Pape
Tél. : 04 75 85 31 04 - Port. : 06 85 42 58 55

Art Créatif hair stylist
Barber Shop
elle & lui
15, rue Bertraud - LA VOULTE-SUR-RHÔNE
Tél : 04 75 62 44 17
www.coiffure-mixte-lavoulte.fr



Le Mokiroule, un magasin de livres près de chez vous !

Vous trouverez sur place une sélection de livres, jeux et DVD, pour enfants ou pour adultes.

Nous n'avons pas ce que vous cherchez ? Vous pouvez commander !

Commandes : contact@lemokiroule.fr Calendrier : www.lemokiroule.fr

Le prix du livre est le même partout, achetez près de chez vous !

INFO MÉDIATHÈQUE LUCIE AUBRAC

• Réouverture partielle de la médiathèque : Une petite sélection de documents tous genres (romans, albums, BD) et tous supports (CD, DVD, livres) pour tous les publics vous est proposée en accès libre, dans le respect des règles sanitaires : nettoyage des mains et masque obligatoire à partir de 11 ans. Les mercredis après-midi de 14h à 18h et les samedis matin de 9h à 12h

• **ATTENTION : la médiathèque sera fermée du lundi 20 juillet au samedi 15 août 2020. Reprise mardi 18 août.**

Les conditions d'accueil et de réouverture de la rentrée seront annoncées sur le portail de la médiathèque mediatheque.lavoulte.fr

TRANQUILITÉ VACANCES

Pendant toute absence prolongée, vous pouvez demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller votre résidence. Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages).

Vous pouvez remplir le formulaire disponible sur le site internet de la commune (www.lavoultesurrrhone.fr) et l'imprimer avant de vous rendre à la gendarmerie ou à la Police Municipale. (attention, toute demande doit être effectuée au moins 2 jours avant votre départ)

JOURNÉES DU PATRIMOINE

Samedi 19 et dimanche 21 septembre 2020

• **19 septembre de 14h à 17h : Visite des cimetières B et A** Venez y découvrir leur histoire...

• **20 juin de 14h à 17h : Visite théâtralisée du bourg castral, du château et de l'église**

Tout au long de la visite des anecdotes vous seront contées. Contact et informations complémentaires au 04 75 62 47 43. (Merci de vous munir de votre masque de protection)

REPRISE DES SÉANCES DE CINÉMA DÈS LE MOIS DE SEPTEMBRE

Après une longue pause imposée par la pandémie, la municipalité est heureuse d'annoncer la reprise des séances de cinéma à la salle des fêtes, un vendredi par mois jusqu'à la fin de l'année. Les tarifs et horaires restent inchangés : 5€/adulte, 3€/pour les - 14 ans, début des séances à 20h30.

La navette de bus gratuite qui accompagne les spectateurs depuis le Centre Social (à partir de 19h45) reprendra également du service. • Séances à venir : 18 septembre, 16 octobre, 20 novembre, 18 décembre.

JOURNÉE FESTIVES

Malgré les difficultés liées à la propagation du virus Covid-19, cet été, les vouldains auront tout de même le loisir de profiter de quelques moments festifs. Une Fête foraine aura lieu le 14 juillet et sera suivi d'une soirée animations musicale, tandis que le traditionnel feu d'artifice sera reporté au samedi 15 août, avec son habituelle journée de baptêmes de jet ski et son bal de fin de soirée.

Tous les détails de ces deux manifestations seront publiés sur le site internet de la commune « www.lavoultyesurrrhone.fr » ainsi que sur la page « [facebook.lavoulte](https://www.facebook.com/lavoulte) »

PLAN CANICULE

Les personnes âgées, handicapées et isolées qui le souhaitent peuvent **s'inscrire sur le registre canicule en contactant le CCAS au 04 75 62 40 44**. Ce registre (confidentiel et gratuit.) recense les personnes souhaitant se faire aider en cas de fortes chaleurs. Lorsque le plan d'alerte est déclenché par le préfet, le CCAS contacte alors les personnes inscrites volontairement pour s'assurer de leur état de santé et pour leur apporter une aide adaptée si besoin. **ATTENTION** : Seules les personnes inscrites sur le registre peuvent être contactées.

L'ANNUAIRE UTILE

VOTRE MAIRIE

Composez le **04 75 62 40 44**

Le Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h & 13h15 - 17h. Mardi : 13h15 - 17h

POLICE MUNICIPALE

Composez le **04 75 62 39 82**

HORAIRES ET BILLETTERIE GARE SNCF

Avenue Leon Blum, Tél. 08 92 35 35 35

Jours et horaires ouverture : Le lundi et le vendredi de 9h15 à 12h et de 13h30 à 17h45.

TOUR DE GARDE DES PHARMACIES

Composez le **3915** (serveur vocal) pour connaître en temps réel la pharmacie de garde dans votre secteur.

GENDARMERIE

Composez le **04 75 62 01 98**

ERDF PRÉVENANCE TRAVAUX !

Soyez alerté par email ou SMS d'une future coupure d'électricité pour raison de travaux. Un seul geste, simple et gratuit, inscrivez-vous sur : www.erdf-prevenance.fr